

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023

ORDRE DU JOUR

LA MAIRE

➤ **INFORMATIONS**

1. RAPPORT D'ACTIVITES 2021 EAU DU BASSIN RENNAIS ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU POTABLE

RESSOURCES HUMAINES

2. TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE 2023
3. TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN A TEMPS COMPLET EN ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET
4. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET EN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A TEMPS COMPLET

FONCIER

5. PRIEURÉ SIS 2 PLACE DE L'ÉGLISE : RACHAT DE L'ENSEMBLE FONCIER APPARTENANT A RENNES METROPOLE ACQUIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTION FONCIERE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -DEVELOPPEMENT DURABLE -MOBILITE:

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

6. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028 : ARRET DU PROJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **DEVELOPPEMENT DURABLE**

7. COMITE CONSULTATIF DENOMMÉ CONSEIL LOCAL DE LA BIODIVERSITE : MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES

COMMANDE PUBLIQUE

8. OPÉRATION DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE LA HAYE-RENAUD - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS (12 LOTS)
9. FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS – ADHÉSION AU DISPOSITIF « ELEC 2025 » DE L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHAT PUBLIC (UGAP) – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

VIE DE LA CITE

➤ ***ECOLES***

10. ATTRIBUTION DES CRÉDITS SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES
11. DETERMINATION DU COUT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN MATERNELLE ET EN ELEMENTAIRE
12. CONTRAT D'ASSOCIATION : FIXATION DU CREDIT GLOBAL AFFECTE A L'ECOLE PRIVEE RAOUL FOLLEREAU
13. RESTAURATION MUNICIPALE : PARTICIPATION AU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE PRIVEE RAOUL FOLLEREAU

➤ ***ASSOCIATIONS***

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU DOJO BETTONNAIS
15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB SPORTIF DES SOURDS DE RENNES

16. **INFORMATIONS**

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N'AYANT PAS DONNE LIEU A PREEMPTION

DECISIONS DE LA MAIRE AU TITRE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.

REMERCIEMENTS